



Communiqué de presse

Retrait d'Alstom du projet de tramway de Jérusalem : une victoire du droit et de la mobilisation de la société civile

Paris, le 16 mai 2019 – A l'issue d'une intense campagne de mobilisation, nos organisations se félicitent aujourd'hui du retrait d'ALSTOM de l'appel d'offre pour l'extension du réseau de tramway à Jérusalem-Est, outil de la politique de colonisation et d'annexion israélienne à Jérusalem. Après le retrait en juin de Systra, filiale de la SNCF et de la RATP, nous demandons à la dernière entreprise française historiquement impliquée dans le projet : la Caisse des Dépôts et Consignations via sa filiale EGIS, de s'en retirer pour ne pas se rendre complice de violations du droit international. Nous demandons à l'État de jouer son rôle au titre de ses responsabilités en matière de relations internationales comme d'investisseur.

La situation de Jérusalem, avec l'annexion illégale de Jérusalem-Est, le développement galopant de ses colonies et les transferts forcés de sa population palestinienne, est un concentré des violations du droit international par Israël. La reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël par Trump et le déplacement officiel de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem le 14 mai 2018, en contradiction avec les engagements de la communauté internationale, ont encore accéléré la dégradation de la situation sur le terrain.

La ligne de tramway existante et les extensions en projet visent à relier Jérusalem-Ouest à ces colonies israéliennes implantées sur le territoire palestinien occupé de Jérusalem-Est et à favoriser le développement de colonies illégales en violation du droit international. C'est pour cette raison que, le 13 juin 2018, huit organisations (L'Association France Palestine Solidarité, la Cfdt, la CGT, la FIDH, Al-Haq, la LDH, l'Union syndicale Solidaires et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine) ont publié le rapport [« Tramway de Jérusalem : des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne du territoire palestinien occupé »](#), et lancé officiellement la campagne pour le retrait de ce projet des entreprises françaises qui y sont impliquées.

Le retrait de Systra, filiale commune de la SNCF et de la RATP, a été annoncé dès le 20 juin 2018 par la voix du président de la SNCF. C'est maintenant au tour d'Alstom de se retirer de ce projet : ce retrait a été annoncé par les deux sociétés israéliennes qui étaient ses partenaires dans un consortium qui devait soumettre son offre au plus tard le 13 mai. L'argument initial d'Alstom présenté aux deux entreprises était que *« l'appel d'offres et le projet lui-même sont ostensiblement nuisibles, ou pourraient potentiellement nuire aux droits de l'Homme. En outre, selon Alstom, la participation à l'offre est contraire au droit français »*.

Le nombre de consortiums candidats à la construction de la phase 2 du projet est passé de sept à deux. Nous appelons maintenant les consortiums restants à se retirer de ce projet, pour marquer qu'ils ne peuvent pas cautionner l'annexion de territoires par la force, la colonisation de territoires occupés et la violation constante du droit international par Israël.

Au moins une société française reste impliquée dans le projet du tramway colonial de Jérusalem. Il s'agit de Egis Rail, dont l'actionnaire majoritaire est la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et donc majoritairement à capitaux publics. Nous demandons d'urgence au gouvernement et à la direction de la CDC qu'au nom de l'éthique de l'entreprise, qui ne doit souffrir aucune exception, ils exigent d'Egis Rail son retrait immédiat de ce projet.

Après la belle victoire pour le droit que constitue le retrait d'Alstom du projet de tramway, il est indispensable que le gouvernement français et l'ensemble des gouvernements européens prennent clairement position contre toute implication des entreprises dans le déni du droit que constitue la politique israélienne d'annexion, de colonisation et d'occupation.

Contacts presse :

AFPS : presse@france-palestine.org – 07 68 29 02 17

FIDH : presse@fidh.org – 06 49 10 83 65

LDH : communication@ldh-france.org – 01 56 55 51 07